

CHRS

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE

NOTRE SERVICE



LA MISSION

Héberger et Accompagner des familles vers une solution de logement



LE PUBLIC

Familles en situation de précarité (sociale, économique, ...) orientées par le SIAO



NOS PLACES

2 types de places:

- "Insertion" (Favoriser l'accès à l'emploi)
- "Vulnérabilité Persistante" (Améliorer en particulier les situations de vulnérabilité de santé...)



NOTRE EQUIPE

- 1 Chargé d'insertion professionnelle
- 3 Travailleuses sociales
- 1 Chef de service
- 1 Agent technique



7 BOULEVARD DU 11 NOVEMBRE
76140 LE PETIT QUEVILLY



02 35 36 86 40



CHRS@CDS76.FR

Sommaire

Eléments de contexte	1
L'hébergement	2
Le public accueilli en "Insertion"	3
Le public accueilli en "VP"	7
Accompagnement social	11
Accompagnement sanitaire et social	12
Accompagnement de qualité	16
Partenariats & collaborations	17
Perspectives 2026	19
Annexes	20



INTRODUCTION

L'année 2025, a été marquée par un contexte social et économique toujours plus contraint pour les familles accueillies au CHRS.

Celles-ci sont également confrontées à des situations administratives souvent complexes, ainsi qu'à une tension accrue concernant l'accès au logement.

Dans ce contexte, le CHRS a pleinement poursuivi sa mission d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement global des familles, en plaçant la sécurisation des parcours et l'accès au logement durable au cœur de ses priorités.

L'accompagnement proposé vise à répondre à l'ensemble des besoins identifiés par les travailleurs sociaux, afin de favoriser une insertion progressive et pérenne.

L'accès au logement constitue un enjeu central dans les parcours de sortie de l'hébergement.

A travers ce rapport d'activité, le CHRS rend compte des actions menées, des résultats observés et des enjeux rencontrés au cours de l'année.

Enfin, ce rapport ne saurait exister sans l'engagement de l'ensemble des professionnels du CHRS qui œuvrent au quotidien pour améliorer les conditions de vie des personnes hébergées.

Merci à eux.



Eléments de contexte



Cadre législatif et réglementaire :

Ce rapport présente l'ensemble de l'activité 2025 du CHRS "Insertion".

Il s'inscrit dans le cadre du décret n°2001-576 de la loi du 3 juillet 2001 relatif aux conditions de fonctionnement et de financement des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Le CHRS accueille des familles avec ou sans enfants qui se trouvent en rupture d'hébergement et dans une situation de précarité.

Les résultats de l'activité sont présentés tout d'abord sur les places « Insertion » puis sur les places « VP » (Vulnérabilités Persistantes) avec les mêmes indicateurs d'évaluation. Ceux-ci concernent les entrées, la typologie des publics, les sorties et les champs d'intervention.

Le service CHRS

Typologie des places et accessibilité

Le « CHRS Insertion » héberge et accompagne depuis le 26 décembre 2022 des familles en situation de précarité avec pour mission de favoriser l'accès à un logement adapté. Il se distingue par deux dispositifs de places :

- Les places " Insertion " ont pour objectif de favoriser l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle.
- Les places de " Vulnérabilités Persistantes " pour améliorer en particulier une situation de vulnérabilité de santé (handicap, addictions, pathologie...) ou offrir une protection liée à des violences ou pour des femmes enceintes du 8^{ème} mois de grossesse au 1 mois de l'enfant.

Ce service relève en particulier de l'Aide Sociale à l'Hébergement et du dispositif SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Ce dernier oriente les familles vers le CHRS après évaluation.

Les missions

Le financement est assuré par la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) via une DGF (Dotation Globale de Financement).

Pour remplir sa mission, le CHRS met à disposition des logements meublés et équipés pour ces familles, avec un accompagnement réalisé par des travailleurs sociaux, à travers un Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Ces travailleurs sociaux vont s'appuyer ou remobiliser les compétences en autonomie sociale des familles pour faciliter leur insertion et travailler en collaboration avec des partenaires ressources.

Pour le public avec des vulnérabilités persistantes, il s'agira en premier lieu de protéger les familles, d'assurer leur intégrité physique et morale et de les accompagner vers les soins et des dispositifs de droits communs.

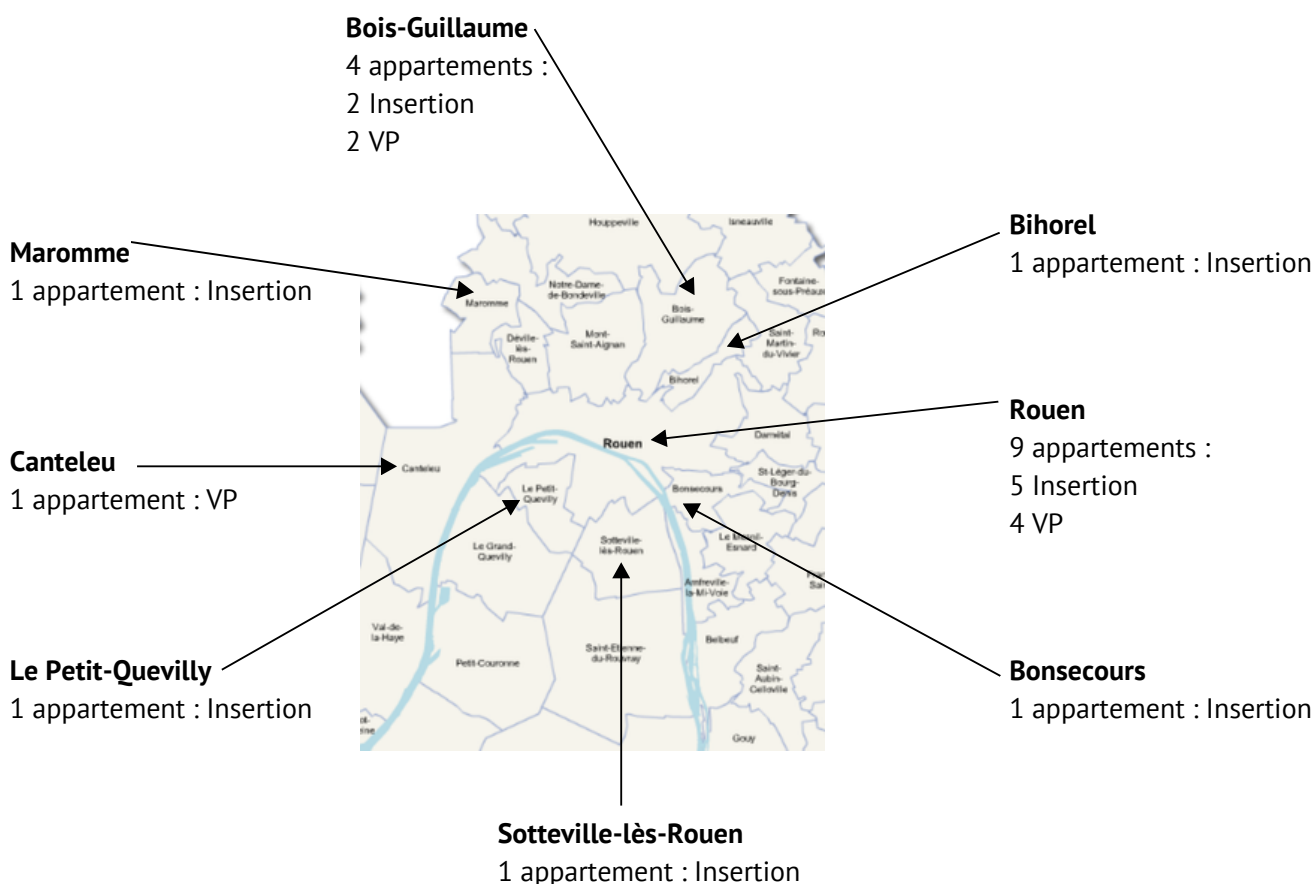
L'HÉBERGEMENT



Des hébergements privés meublés et équipés, répartis sur l'agglomération rouennaise sont mis à disposition des familles en "logement diffus".

La capacité théorique d'hébergement sur les deux dispositifs est de 67 places :

Au 31/12/2025	Théorique	Réelle
Insertion	56 places, soit 16 logements	55 places, soit 14 logements
VP	11 places, soit 5 logements	13 places, soit 5 logements





LE PUBLIC ACCUEILLI EN “INSERTION”



Personnes accompagnées sur 2025



Familles

Compositions familiales

Personne isolée

0



Couple sans enfant

2



1

Familles monoparentale



Couples avec enfant(s)

14

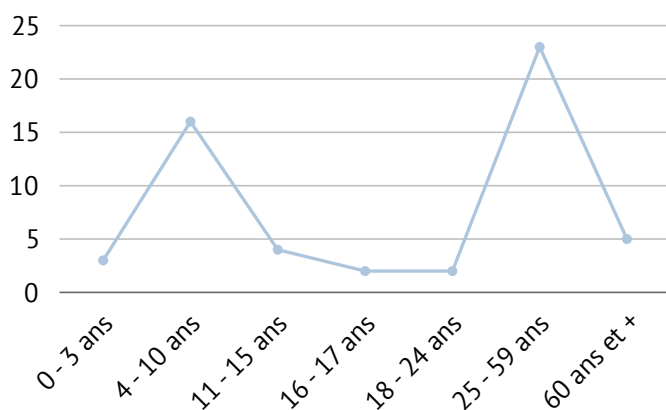


Le CHRS a accompagné 70 personnes réparties en 17 familles.

Au 31 décembre 2025, 55 personnes étaient hébergées, soit 14 familles.

Il peut y avoir des variations de compositions familiales durant l'hébergement liées à un retour au pays, une séparation du couple, un jeune adulte qui quitte ses parents ou même une naissance.

Age



L'âge pris en considération ici est celui des personnes au 31/12/25. L'âge des bénéficiaires a un impact majeur sur l'accompagnement proposé et sur les possibilités qui leur sont offertes.

24

Enfants mineurs



31

Adultes (4 enfants majeurs)



Bien que la majorité des personnes se situent dans la tranche d'âge de 25 à 59 ans (23 personnes) il est important de noter la présence significative de 25 enfants de moins de 18 ans (45.4 % des personnes accompagnées).



Masculin
32



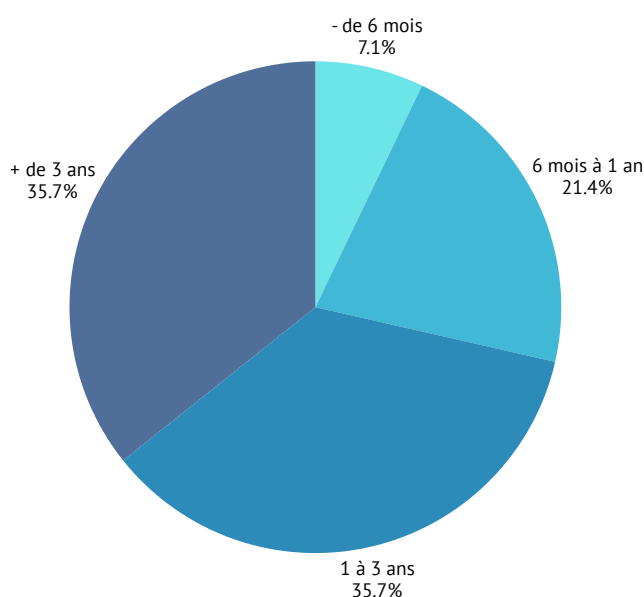
Féminin
23



Nombre d'entrées

Sur l'année 2025, 4 familles entrées, dont 1 réorientation en interne, précédemment hébergée sur notre dispositif de places "VP".

Durée de présence



Les chiffres sont assez équilibrés avec une nouvelle tranche qui concerne les + de 3 ans.

Nombre de nuitées

La capacité théorique d'hébergement sur l'ensemble des logements, est de 56 personnes, soit 20 440 nuitées. La baisse observée en 2025 du nombre de nuitées sur les places "Insertion" par rapport à 2024, s'explique par la remise en état des 3 logements libérés par des familles, après plusieurs années d'hébergement.



Au 31/12/2025

Taux d'occupation
annuel

90,69%



18 538 nuitées effectuées
sur 20 440 théoriques

Au 31/12/2024

Taux d'occupation
annuel

98,06%



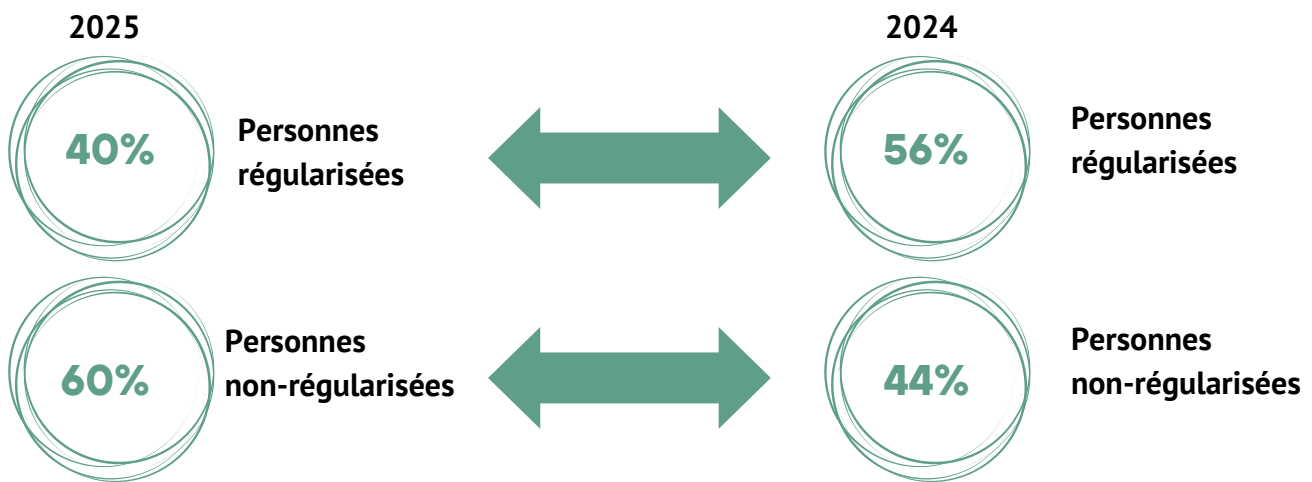
20 043 nuitées effectuées
sur 20 440 théoriques



Situations administratives

Voici les chiffres relatifs aux situations administratives des personnes présentes au 31 décembre 2025. Ils sont exprimés en nombre de personnes, car au sein d'une même famille, les statuts administratifs peuvent varier.

Le nombre de situations régularisées ou en voie de régularisation a baissé par rapport à 2024. Les récépissés de demande de titre de séjour, bien qu'ils permettent un séjour régulier sur le territoire français ainsi qu'un accès à l'emploi, ne sont pas toujours renouvelés de manière systématique. Lorsqu'ils le sont, leur durée peut être très courte, parfois limitée à trois mois. Dès lors, ce manque de continuité dans les renouvellements ou la limitation de la durée de séjour en France, stoppe logiquement l'accès à un emploi stable, condition essentielle d'accès au logement.



Situations liées à l'insertion professionnelle et au logement

Les chiffres présentés ci-dessous, arrêtés au 31 décembre, concernent tout d'abord, les résultats par personnes, puis par familles. Cela concerne 31 adultes hébergés en 2025.

Les renouvellements de contrat de travail et l'accès au logement, peuvent être freinés, voir interrompus, en fonction des décisions préfectorales relatives à l'obtention des titres de séjour, ainsi que des délais des réponses associés à ces démarches.

Insertion professionnelle

9	1	9	9
Emplois	Formations	Bénévolats	Cours de français

Les démarches d'accès au logement social

4	2	0
Demandes de logement social	Inscriptions sur SYPLO	Dossier DALO instruit



Ressources

Au 31 décembre 2025, les ressources des 14 familles hébergées sur places Insertion étaient diversifiées, avec parfois des prestations CAF en complément d'un salaire.

Aucune des familles hébergées ne percevaient des ressources issues de l'AEEH, ni d'indemnités de formation.



Les sorties

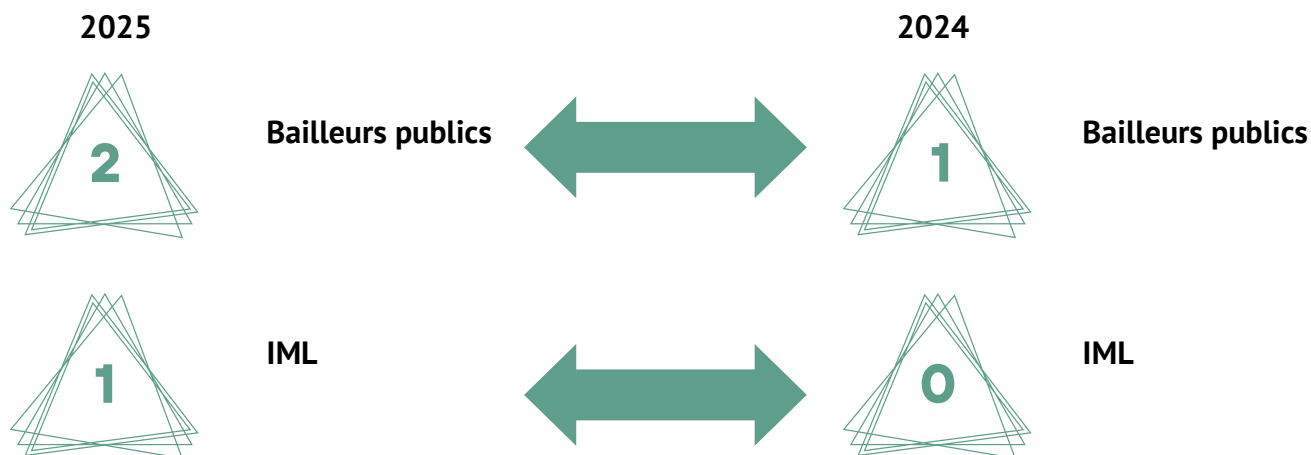
Les sorties concernent les familles qui ont quitté l'hébergement du CHRS, pour être orientées vers une solution adaptée à leur situation ou vers d'autres associations dans le cadre d'une réorientation en externe.

Dans le cadre de ces sorties et si cela s'avère nécessaire, des mesures provisoires d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) peuvent être mises en place par des services partenaires. Ces dispositifs visent à faciliter le maintien dans le nouveau logement et à éviter des ruptures de parcours.

En 2025, trois familles sont sorties, soit trois couples avec enfants et un jeune adulte qui a quitté ses parents hébergés pour aller vivre dans un logement autonome dans une autre ville. Ce qui correspond au total à quinze personnes.

Parmi les trois couples, un a été orienté vers un dispositif d'Intermédiation Locative (IML) avec un bail glissant prévu au terme d'un an.

A noter que parmi les adultes sortis, deux ont signé un CDI, deux autres un CDD et le dernier un CDDI.



LE PUBLIC ACCUEILLI EN "VP"



Personnes
accompagnées
sur 2025



Familles

Compositions familiales

Personnes
isolées

0



Familles
monoparentale

1



Couples
sans
enfant

2



Couples avec
enfant(s)

3

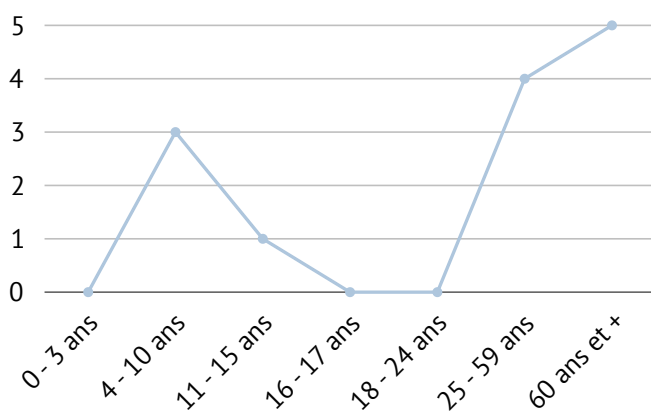


Le CHRS a accompagné 16 personnes réparties en 6 familles.

Au 31 décembre 2025, 13 personnes étaient hébergées, soit 5 familles.

Comme pour l'Insertion, il peut y avoir des variations de compositions familiales durant le temps de l'hébergement.

Age



L'âge pris en considération ici est celui des personnes au 31/12/25. L'âge des bénéficiaires a un impact majeur sur l'accompagnement proposé et sur les possibilités qui leur sont offertes.



La majorité des personnes est répartie entre les tranches d'âge de + de 60 ans (5 personnes) et la tranche des 25-59 ans (4 personnes). On relève également la présence de 4 enfants de moins de 18 ans (30,7 % des personnes accompagnées).



Masculin
5



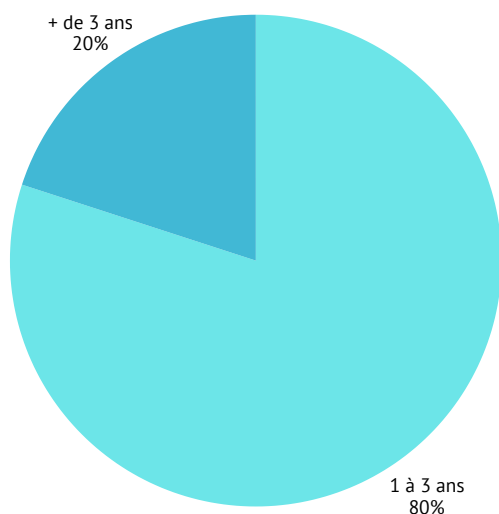
Féminin
8



Nombre d'entrées

Sur l'année 2025, aucune réelle admission n'a pu être réalisée, si ce n'est un enfant mineur qui a été admis pour rejoindre son père hébergé. Au 31 décembre, le CHRS était toujours en situation de surnombre sur les places "VP".

Durée de présence



Par rapport à 2024, le temps d'hébergement progresse avec en particulier, une nouvelle tranche des + de 3 ans qui représente 20%

Nombre de nuitées

La capacité théorique d'hébergement, sur l'ensemble des logements, est de 11 personnes, soit 4 015 nuitées. Le taux d'occupation baisse progressivement avec pour objectif, d'atteindre sa capacité théorique. Pour rappel, dans le cadre de sa transformation, le CHRS en accord avec la DDETS a dû diminuer le nombre de ses places.



Au 31/12/2025

Taux d'occupation
annuel

135,77% ➡

5 451 nuitées effectuées
sur 4 015 théoriques

Au 31/12/2024

Taux d'occupation
annuel

150,36% ➡

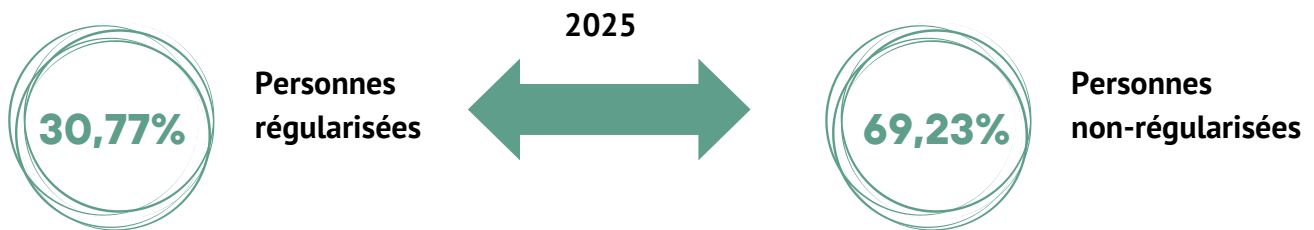
6 037 nuitées effectuées
sur 4 015 théoriques



Situations administratives

Voici les chiffres relatifs aux situations administratives des personnes présentes au 31 décembre 2025. Ils sont exprimés en nombre de personnes, car au sein d'une même famille, les statuts administratifs peuvent varier.

Les situations régularisées ont progressé avec 30,77% en 2025, contre 9,09% en 2024.



Situations liées à l'insertion professionnelle et au logement

Les chiffres présentés ci-dessous, arrêtés au 31 décembre, concernent 9 adultes hébergés en 2025. L'absence de situation d'emploi et de formation est compréhensible dans la mesure où ces familles présentent des vulnérabilités de santé assez importantes et des situations administratives non-régularisées. Les accompagnements mis en place se limitent à des participations à du bénévolat et à des cours de français, destinés à favoriser l'insertion sociale en France.

Insertion professionnelle

0	0	4	5
Emplois	Formations	Bénévolats	Cours de français

Ressources

Au 31 décembre 2025, les ressources des 5 familles hébergées au CHRS étaient uniquement issues des AMS.

Aucune des familles hébergées ne percevait des ressources issues d'un salaire, des allocations familiales, du RSA, de l'AEEH, ni d'indemnités de formation.



Les sorties

On constate que les sorties depuis les places “VP” sont moins fluides que celles des places “Insertion”.

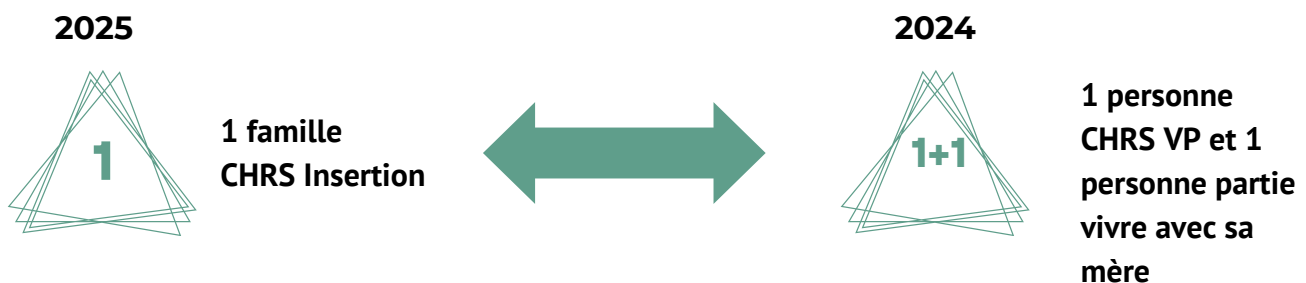
En effet, les familles actuellement hébergées sur le dispositif sont pour la plupart en situation irrégulière, sans titre de séjour. Dans le cadre d’une demande de prolongation auprès de l’Aide Sociale à l’Hébergement, ces places ne sont pas soumises à l’obligation d’une démarche immédiate de régularisation, car les familles présentent des vulnérabilités, notamment de santé, susceptibles d’être aggravées en cas de rupture d’hébergement.

Dès lors, la régularisation prenant du temps, la durée d’hébergement en CHRS “VP” est souvent conditionnée à ce délai de régularisation.

De plus, certaines personnes âgées et étrangères, titulaires d’un titre de séjour récent, sont dans l’incapacité d’accéder à un logement, faute de ressources suffisantes (retraite, minimum vieillesse, pension, etc.). L’accès à une solution adaptée (logement autonome, résidence sociale, EHPAD, pension de famille, etc.) est donc limité.

Enfin, les vulnérabilités dont souffrent certaines familles, même lorsqu’elles ne sont pas âgées, limitent leur accès à l’emploi et donc à des ressources suffisantes pour obtenir un logement.

En 2025, une famille est sortie du dispositif de places “VP”, soit un couple et un enfant, pour être orientée en interne sur des places “Insertion”.



Au moment de la sortie des familles sur les places “Insertion” ou bien “VP”, un bilan de l’accompagnement est réalisé avec les familles.

Elles sont invitées à répondre à une enquête de satisfaction afin de recueillir leur parole dans une démarche d’amélioration de la qualité de service.

L’enquête porte sur l’admission, les locaux, l’hébergement, l’accompagnement, l’équipe, le bilan et une expression libre. (Annexe 1).

Aussi, nous avons mis en place au courant de l’année 2025, une boîte à idées afin de permettre aux familles de s’exprimer librement et anonymement sur leur hébergement et leur accompagnement via une feuille qu’elles déposent dans la boîte. (Annexe 2).



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement social peut-être réalisé par un ou deux référents en fonction de la situation. Afin de favoriser l'autonomie sociale et l'accès au logement des familles, un projet personnalisé est élaboré dans des champs d'intervention qu'elles auront choisi.

Il est à noter que des accompagnements peuvent être réalisés sans être inscrits dans les projets.

Les champs d'intervention dans le cadre de l'accompagnement global peuvent être :

- **L'hébergement/logement** : usage d'habiter (conseil et accompagnement sur la gestion du logement et orientation vers une solution de logement) ;
- **L'insertion professionnelle** : accompagnement par le Chargé d'Insertion Professionnelle du CHRS et/ou vers des dispositifs d'emploi, de formation ou de bénévolat ;
- **L'autonomie administrative** : démarches administratives globales ;
- **La régularisation** : démarches administratives liées à la régularisation du séjour en France ;
- **L'intégration dans son environnement** : loisirs, bénévolat, apprentissage du français, culture, citoyenneté, etc. ;
- **La parentalité et la scolarité** : conseil et aide dans le rôle éducatif, orientation vers les dispositifs de droit commun ;
- **La santé** : accompagnement/coordination du parcours de soin, orientation vers des dispositifs spécialisés, etc. ;
- **L'apprentissage du français** : proposition de suivre des cours de soutien en français au sein du CHRS, ou orientation vers d'autres associations ;
- **Les actes de la vie quotidienne** : conseil sur l'alimentation, entretien du logement, hygiène, mobilité, etc.

Outre l'accompagnement dans les champs d'intervention mentionnés ci-dessus, les professionnels mettent en œuvre diverses modalités d'action :

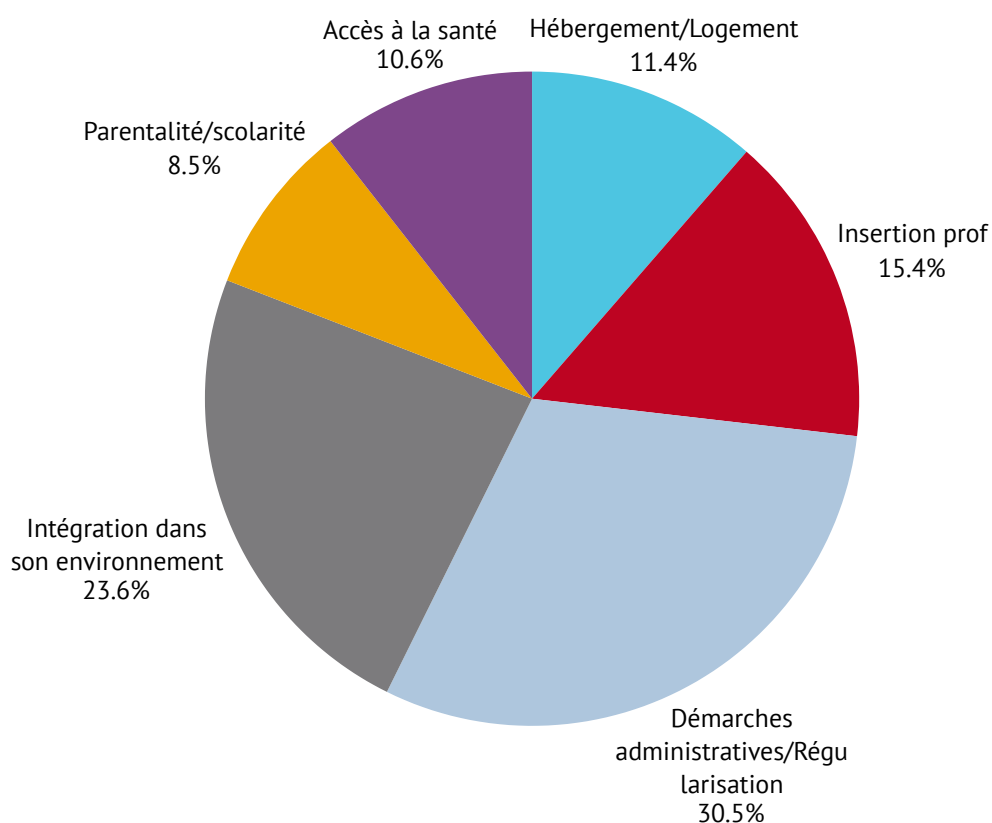
- Entretiens physiques avec les familles ;
- Entretiens téléphoniques divers ;
- Visites à domicile ;
- Ecrits professionnels ;
- Déplacements ;
- Réunions (situations, fonctionnement, associatives, partenaires, etc.) ;
- Participation à des formations et colloques ;
- Animations d'activités collectives ;
- Accompagnement d'atelier individuel (insertion professionnelle).



ACCOMPAGNEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

Pour avoir une représentation des aides dont les familles ont le plus besoin, tous les domaines d'interventions ont été quantifiés via les objectifs de chaque projet personnalisé des familles. Cependant, le temps passé à accompagner chacune dans chaque domaine n'est pas quantifié.

Champs d'intervention "Insertion"



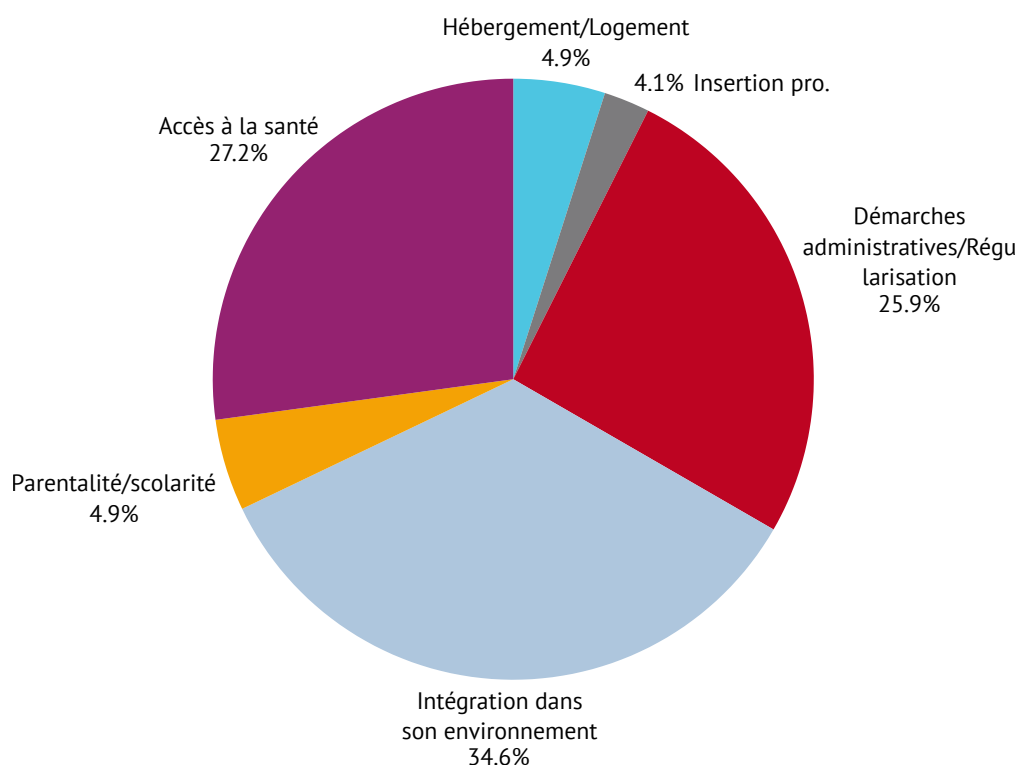
La répartition des champs d'intervention est assez équilibrée et logique au regard des missions du CHRS "Insertion".

Il est à noter que les "démarches administratives et de régularisation", ainsi que "l'intégration dans l'environnement", représentent la moitié des champs d'intervention.



L'intégration dans l'environnement et la santé, figurent parmi les champs d'intervention les plus sollicités dans le cadre du dispositif "VP". Cela s'explique naturellement par les perspectives d'emplois limitées et par des problématiques de santé importantes.

Champs d'intervention "VP"



Démarches administratives

La part importante des démarches administratives s'explique par la complexité des situations liées au droit au séjour pour les personnes étrangères, mais également par la diminution des guichets d'accueil dans les principaux organismes d'Etat (CAF, CPAM, préfecture, France Travail, etc.), liée à la généralisation de la dématérialisation des services publics.

Intégration dans l'environnement

L'intégration dans l'environnement est logiquement présente dans les projets personnalisés, en cohérence avec les missions du CHRS et le profil du public accueilli, composé en grande partie de personnes sans titre de séjour. Ce champ recouvre notamment l'apprentissage du français, la participation à la vie citoyenne dans son quartier (bénévolat), ainsi que l'accès à des activités culturelles et de loisirs. L'objectif est multiple : promouvoir la culture, développer l'autonomie, améliorer le niveau de français des familles et renforcer leurs interactions sociales.



Insertion professionnelle

Sur les places « Insertion », la part des objectifs liés à l'insertion professionnelle dans les projets personnalisés est stable, passant de 16,2 % en 2024 à 15,4% en 2025.

À l'inverse, les chiffres demeurent faibles sur les places “ VP ”. Cette situation ne s'explique pas uniquement par des blocages administratifs. Comme indiqué dans la typologie des publics accueillis, les personnes hébergées sur ces places présentent des situations de handicap ou de maladies chroniques, qui rendent plus difficile l'accès à l'emploi.

Santé

Concernant le champ de la santé, sur les places “ VP “, la part des projets personnalisés axés sur celui-ci a augmenté, passant de 18,4 % en 2024 à 27,2 % en 2025. Les pathologies liées au vieillissement en sont l'une des causes.

En revanche, sur les places “ Insertion ”, une baisse est observée, passant de 13,7 % en 2024 à 10,6 % en 2025.

Parentalite/scolarité

Les chiffres relatifs au champ « parentalité/scolarité » sont stables d'une année sur l'autre. La mission est d'accompagner les parents dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants. Cela passe par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et/ou de favoriser l'entraide entre parents, rappeler les obligations légales des droits et devoirs liés à la parentalité et orienter si besoin vers les services spécialisés si nécessaire.

Quelle que soit la nature de l'intervention, les travailleurs sociaux collaborent étroitement avec d'autres professionnels dès que des difficultés scolaires sont identifiées. Cela inclut notamment les Programmes de Réussite Éducative (PRE), les orthophonistes ou d'autres acteurs du soutien éducatif. Les difficultés rencontrées sont principalement liées aux acquisitions de base, comme la lecture, l'expression écrite ou orale, le calcul ou encore les capacités de concentration.

Participation aux activités

Enfin, si l'on considère l'ensemble des adultes hébergés sur les deux types de places, 25 sur 40 (62,5% en 2025 contre 65,8% en 2024) participaient, au 31 décembre, à des activités de travail, de cours de français, de formation ou de bénévolat.



Les actions collectives

L'insertion dans le tissu social passe aussi par un accompagnement à la vie sociale et culturelle. Cet accompagnement peut se faire grâce à différentes actions d'animations.

Au cours de l'année 2025, des actions ont été réalisées permettant de proposer aux personnes accompagnées des sorties, des temps festifs et/ou temps d'échanges.



CULTURES
DU CŒUR

Cultures du Cœur

Le CHRS est adhérent et bénéficie d'un accès numérique au portail de réservation des événements culturels proposés par Culture du Cœur. C'est ainsi qu'en 2025, 53 places ont été réservées, soit 21 sorties sur 7 événements différents (cinéma, musique, opéra, danse, cirque et art de rue, musée et théâtre). Ce dispositif facilite l'accès à la culture pour les familles et favorise l'autonomie des personnes accompagnées.



Journée internationale du droit des femmes

En mars, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, l'équipe du CHRS a proposé une action afin de sensibiliser le public aux enjeux du féminisme. Le support était le film documentaire "OUAGA GIRLS" avec ensuite, un temps d'échange où ont participé 6 femmes et 2 hommes.



Activités Physiques Adaptées

En septembre, le CHRS en collaboration avec le CADA de notre association, a constitué un groupe de 8 personnes hébergées dans ces deux dispositifs d'hébergement. Il participe chaque lundi matin, à des Activités Physiques Adaptées (APA) qui sont destinées à améliorer le bien être physique et mental des personnes. Cette action est réalisée en partenariat avec l'Élan Gymnique Rouennais.



Sortie

En fin d'année, deux sorties ont été organisées au cinéma Kinépolis de Rouen. Les familles ont apprécié cette sortie avec l'idée de partager un moment de convivialité.



UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ



Vie professionnelle

En 2025, une collègue a quitté le CHRS et sera remplacée en début d'année 2026.



L'Analyse des Pratiques Professionnelles - APP

Les séances d'analyse des pratiques, organisées sur 2h, permettant un temps d'échange et de réflexion commun entre deux services de l'association, se sont poursuivies dans la continuité des années précédentes, contribuant au renforcement de la collaboration interservices.

Les formations

Dans le cadre des missions du CHRS et du besoin d'actualisation des compétences, les professionnels ont pris part, en 2025 à plusieurs formations :

- Agir en promotion de la santé mentale
- Sauveteur Secouriste de Travail
- Droits de guérir la santé mentale dans le parcours judiciaire
- Autonomie linguistique et numérique des personnes allophones
- Accompagner des femmes migrantes
- Approche transculturelle des troubles psy
- Connaître et guider les personnes âgées
- Accompagnement social vers l'hébergement de transition
- Formation de formateurs (laïcité et valeurs républicaines)
- Accueillir les femmes victimes de violences conjugales
- Usage raisonné des écrans
- Premiers secours en santé mentale



SI-SIAO

En automne, les données du CHRS ont été intégrées au logiciel informatique SI-SIAO et les travailleurs sociaux ont suivi une formation sur son utilisation.



Atelier numérique

Pour répondre aux besoins des familles, des ateliers numériques ont été mis en place au printemps 2025. Ces ateliers sont proposés aux débutants et à ceux qui souhaitent être à l'aise dans les démarches administratives en ligne.



Projet de service

Un projet de service pour 5 ans a été élaboré en équipe, avec la direction, et avec le soutien de CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes Educatives Actives).

PARTENARIATS & COLLABORATIONS



La collaboration et le partenariat constituent des axes indispensables dans le fonctionnement du CHRS, pour remplir pleinement les missions d'accompagnement et garantir la continuité du parcours des familles.

Le travail partenarial consiste à identifier et à coordonner entre professionnels partenaires les interventions au profit des familles. Il s'agit de réfléchir collectivement aux situations rencontrées, de se positionner en tant que personnes ressources et d'orienter les familles vers les dispositifs adaptés, afin de favoriser l'insertion sociale.

Le CHRS s'appuie sur un réseau de partenaires historiques, mais développe également de nouvelles collaborations, notamment lors de l'accueil de nouvelles familles.

Ces partenariats couvrent un large éventail de domaines (médical, social, culturel, professionnel, etc.) avec un objectif commun : favoriser le parcours d'insertion des familles et contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Certains sont de fait présents, comme ceux encadrant légalement le fonctionnement et l'organisation générale des CHRS.

Services de premier accueil

Divers services, dont de le SAO du Carrefour des Solidarités accueillent et instruisent les demandes d'hébergement.

Evaluation/orientation

Le SIAO évalue et notifie les orientations à l'hébergement, instruites au préalable par les services de premier accueil.

Logements

Les bailleurs, les référents SYPLO, AVDL, OBI LOG (App pédagogique).

Emploi/Formation

France Travail (projet, accompagnement professionnel, offres d'emploi).

Insertion par l'Activité Economique : chantiers d'insertion (avec Emergence's), dispositif "premières heures en chantier" (avec Convergences) et utilisation de la Plateforme internet.

Centres de formation (Education et formation, Média formation).

Mission Locale pour l'accompagnement de projet de formation ou d'emploi pour les 16-25 ans.

AGEFIPH pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.



Santé/action sociale

Les **CCAS, CMS, CMP, la PASS, Médecins du Monde, CHU**, médecins généralistes, avec lesquels nous sommes en lien pour faciliter l'accès aux soins des familles et l'obtention d'aides diverses.

ACCESS : Coordination de soins, réduire les ruptures de soins.

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination).

Terra psy (accompagnement psy, formation, interprétariat médical).

Le **Réseau Santé Précarité de la Métropole** qui propose à travers l'association Emergence's des démarches RDR auprès des familles, de la formation pour les professionnels.

L'**Elan Gymnique Rouennais** dans le cadre des Activités Physiques Adaptées.

Réflexion/appui technique

Les associations avec des offres d'hébergement sur l'agglomération rouennaise (Emergence's, CAPS, l'Armée du Salut, l'ONM, etc.).

La mairie de Rouen qui met à notre disposition des salles pour l'organisation de réunion pour les familles ou des activités collectives, ainsi que des agendas pour les familles.

Langue française

L'**association FIA** est intervenue auprès des familles pour assurer des prestations d'interprétariat, dans le cadre d'une convention financière. L'objectif est de faciliter la compréhension des familles maîtrisant mal le français, notamment lors des entretiens d'admission au CHRS, des bilans, de l'élaboration des projets d'accompagnement, des entretiens divers, etc.

Défense des droits

Les avocats spécialisés dans le droit des étrangers pour les dossiers d'admission au séjour et les associations militantes.

Intégration dans son environnement

Les associations de bénévoles pour favoriser la participation sociale, l'apprentissage de la langue française, développer ses compétences, rompre l'isolement, etc.

Aides de première nécessité

Les associations d'aide de première nécessité (alimentaires, vêtements, etc.), comme la Croix-Rouge, le Secours Populaire, le Secours Catholique et les Restos du Cœur qui sont un soutien important pour les familles.

PERSPECTIVES 2026



L'année 2026 s'inscrira dans une dynamique de consolidation et de développement d'actions au CHRS, avec aussi pour objectif, l'ouverture et le déploiement du dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL). Ce nouveau dispositif permettra de sécuriser les parcours résidentiels, et d'accompagner les personnes dans l'accès et le maintien dans un logement autonome.

Aussi, une attention particulière sera portée sur le volet de l'insertion professionnelle, en tentant de rapprocher les personnes accompagnées, des potentiels employeurs du territoire. L'objectif est de lever les freins à l'accès à l'emploi, de déstigmatiser et de valoriser les compétences des personnes hébergées.

La participation des hébergées à la vie institutionnelle sera également une perspective pour 2026. L'idée est de renforcer des espaces d'expression collective et leur pouvoir d'agir.

Enfin, la culture qui est un pilier de l'inclusion sociale sera mise en avant avec le développement d'actions dans ce sens. Ainsi, le CHRS entend mettre en place des sorties culturelles (musées, spectacles, événements locaux). Ces initiatives contribuent à favoriser l'intégration dans son environnement, à parfaire l'apprentissage des apprenants en français, à favoriser le bien être des personnes et à rompre l'isolement...



NEW

Ouverture d'un dispositif AVDL

Pour sécuriser les parcours résidentiels et favoriser le maintien en logement autonome.



Faciliter la rencontre candidats et employeurs

Collaborer avec des agences intérim et participer à des forums de rencontres.



Encourager la participation des familles au fonctionnement du CHRS

Sous forme d'un groupe d'expression.



L'intégration dans l'environnement

Mises en places de sorties à visées culturelles.

ANNEXES

ANNEXE 1

Enquête de satisfaction - 3 familles participantes.

Légende :

- Satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Insatisfaisant
- Je ne sais pas / Non concerné



PROCEDURE D'ADMISSION	●	●	●	●
L'association vous a-t-elle été présentée ?	3			
L'équipe du CHRS vous a-t-elle été présentée ?	3			
Vous a-t-on bien expliqué les missions et le fonctionnement du CHRS ?	3			
Le contrat que vous avez signé vous a-t-il été expliqué ?	3			
Le livret d'accueil avec le règlement de fonctionnement vous ont-ils été donnés et expliqués ?	3			
Avez-vous de remarques ou des suggestions ?				

L'HEBERGEMENT	●	●	●	●
Le logement est-il accessible aux transports ?	3			
Le mobilier est-il satisfaisant ?	1	1	1	
Vous êtes-vous senti bien hébergé ?	2		1	
Avez-vous de remarques ou des suggestions ? <i>"Les demandes de réparation sont beaucoup trop longues. Certaines ont mis 5 ans (prises de courant)."</i> <i>"Problème de voisinage, musique et bruits".</i>				

LES LOCAUX	●	●	●	●
Le service est-il accessible ?	3			
Comment avez-vous trouvé l'aménagement des locaux ?	3			
Les horaires d'ouverture vous ont-ils convenu ?	3			
Avez-vous de remarques ou des suggestions ? <i>"C'est jolie, c'est bien"</i>				



L'ACCOMPAGNEMENT				
La santé				3
Les démarches administratives	2			1
Les démarches relatives au logement	3			
Les actes de la vie quotidienne	1			2
L'intégration dans l'environnement	2			1
L'intégration dans l'environnement	2			1
L'insertion professionnelle	2			1
La parentalité/scolarité	2			1
Le rythme des rencontres vous a-t-il convenu ?	3			
Votre projet personnalisé a-t-il répondu à vos attentes ?	3			
Avez-vous participé à des activités ou sorties de groupe organisées par le CHRS ?	3			
Si oui, en êtes-vous satisfait ?	3			
Avez-vous de remarques ou des suggestions ? <i>"Tout le monde est bien"</i>				

L'ÉQUIPE				
Accueil physique	3			
Accueil téléphonique	3			
L'équipe vous a-t-elle semblé suffisamment disponible ?	3			
Avez-vous été écouté ?	3			
Avez-vous été rassuré ?	3			
Avez-vous été orienté ?	3			
Votre intimité et votre privée ont-elles été respectées ?	3			
Avez-vous de remarques ou des suggestions ?				

LE BILAN				
Depuis le début de l'accompagnement du CHRS, votre situation s'est-elle améliorée ?	3			
Si oui, en quoi ? "Titre de séjour et travail pour moi et madame" "La langue française et trouver un appartement".				

Expression libre: *(Retranscrit tel qu'écrit par les hébergées)*

"L'équipe a été respectueuse"
"Merci au Carrefour Solidarité. Pendant ces années, vous avez nous accueilli avec grand chaleur. Vous avez nous donné la possibilité continuer notre chemin. Merci à tout le monde."





ANNEXE 2

Boîte à idées: Retranscription de deux écrits réalisés par des hébergés

“Bonjour tout le monde,

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers votre organisation et toute votre équipe, qui nous ont toujours soutenue et aidée, en trouvant des solutions à chaque problème auquel nous avons été confronté.

Notre famille est toujours satisfaite et reconnaissante de vivre dans le logement.

Depuis cinq ans que nous faisons partie de votre organisation, nous avons toujours vécu dans la sérénité et avec un esprit en paix.

Nous souhaitons vous dire un grand merci du fond du cœur.

Cordialement.”

“Bonjour ,

Je voulais vous remercier pour tout que vous fait pour nous.”

